



A 20h00, M. Christian Clément, Syndic, ouvre la séance en souhaitant la cordiale bienvenue aux personnes présentes.

Il signale que les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et prie les citoyens d'énoncer leur nom et leur prénom au début de chaque intervention.

Conformément à l'article n° 12 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, l'assemblée a été convoquée par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg (n° 18 du 3 mai 2019), dans le bulletin d'information communal distribué à tous les ménages, sur le site internet et par affichage au pilier public.

L'assemblée est fréquentée par **45 membres**, dénombrés par *M. Pascal Rhême (La Corbaz)* et *Gabriel Bovigny (Formangueries)*, nommés scrutateurs.

S'est excusée : Mme Brigitte Python, conseillère communale

Auditeurs libres : 2

L'ordre du jour se présente comme suit :

1. *Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2018*
2. *Comptes 2018*
 - 2.1. *Fonctionnement et investissements*
 - 2.2. *Rapport de la commission financière*
 - 2.3. *Approbation*
3. *Nomination de l'organe de contrôle des comptes pour 2019-2021*
4. *Crédit d'étude pour la réfection de la route communale du Hobel et installation d'une conduite de distribution*
5. *Approbation du règlement communal relatif aux traitements dentaires scolaires*
6. *Divers*

Aucune remarque n'étant formulée sur le mode de convocation ainsi que sur l'ordre du jour, l'assemblée peut valablement délibérer.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2018

Ce procès-verbal n'est pas lu. Il a été publié sur le site internet de la commune et mis à disposition au secrétariat communal. A ce sujet, M. le Syndic tient à rappeler que le procès-verbal est publié sur le site internet de la commune de manière provisoire et qu'il est possible, avant son approbation par l'assemblée, que des modifications interviennent sur le document si un citoyen en fait la demande directement au bureau communal.

Aucune question n'étant formulée, le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 18 décembre 2018 est soumis au vote de l'assemblée, **qui l'adopte.**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
42	0	3

2. Comptes 2018

M. le Syndic informe l'assemblée que les comptes ont été publiés dans le bulletin communal et qu'ils étaient également à disposition à l'administration communale.

2.1. Fonctionnement et investissements

La parole est donnée à M. Frédéric Mauron, conseiller communal responsable des finances, qui explique au moyen d'une projection, les différents postes du compte de fonctionnement. Il informe l'assemblée que les comptes de fonctionnement 2018 laisse apparaître **un excédent de produits de CHF 78'881.32.-** alors que le budget prévoyait un excédent de revenus de CHF 6'563.-. Cet excédent de revenus est dû principalement à l'augmentation des recettes au niveau des impôts sur le revenu des personnes physiques, une augmentation au niveau des impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales et une augmentation au niveau de l'impôt sur les gains immobiliers et les mutations. Cet excédent de revenus a permis de réaliser des amortissements supplémentaires de CHF 673'747.75.

Récapitulation des comptes 2018

Fonctionnement	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0. Administration	368'347.55	41'324.45	388'600.00	42'000.00	347'488.95	39'441.60
1. Ordre public	68'375.68	17'359.90	67'750.00	17'000.00	104'142.15	16'803.90
2. Enseignement et formation	1'420'930.05	18'474.60	1'460'292.00	41'500.00	1'413'032.20	46'316.55
3. Culte, culture et loisirs	94'139.90		112'300.00		99'856.25	1'260.00
4. Santé	306'725.40	3'839.05	292'550.00	3'000.00	266'245.10	2'339.10
5. Affaires sociales	634'214.14		660'900.00		605'816.25	
6. Transports et communications	365'764.20	13'820.00	331'460.00	12'500.00	347'305.05	12'893.00
7. Protection - Aménagement de l'environnement	382'755.85	365'128.06	362'100.00	343'500.00	366'032.90	358'802.23
8. Economie	11'814.35		3'750.00		3'942.60	
9. Finances et impôts	251'550.78	4'476'304.31	243'085.00	3'678'887.00	261'077.61	4'057'053.65
Amortissements obligatoires	226'766.00		209'037.00		209'037.00	
Amortissements supplémentaires	673'747.75				420'000.00	
Affectation aux réserves non obligatoires	52'237.40				45'334.85	
Dissolution de réserves						
Excédents de charges du cpte de fonctionnement					45'599.12	
Excédents de produits du cpte de fonctionnement	78'881.32		6'563.00			
Totaux	4'936'250.37	4'936'250.37	4'138'387.00	4'138'387.00	4'534'910.03	4'534'910.03

Investissements	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1. Ordre public						
2. Enseignement et formation						
4. Santé						
6. Transports et communications	23'350.45		398'400.00	115'500.00	13'043.15	
7. Protection - Aménagement de l'environnement	141'861.05	64'944.75	180'000.00	100'000.00	7'982.10	296'602.15
9. Finances et impôts	8'536.25				37'499.90	
Excédents de charges du cpte d'investissements		108'803.00		362'900.00		
Excédents de produits du cpte d'investissements					238'077.00	
Totaux	173'747.75	173'747.75	578'400.00	578'400.00	296'602.15	296'602.15

M. le Syndic remercie M. Mauron pour sa présentation et cède la parole à l'assemblée.

Aucune question n'étant formulée, il est passé à la présentation des comptes des investissements.

M. Frédéric Mauron, conseiller communal responsable des finances, explique au moyen d'une projection, les différents postes du compte des investissements qui présente, quant à lui, **un excédent de charges de CHF 108'803.-**. Divers investissements ou participations votés par des assemblées communales précédentes ont été activés au bilan en fonction des factures et de l'avancement des travaux : *Aménagements routes et trottoirs (Rte de la Faye), traversée de Formangueries « zone 30 », construction de réservoirs et conduites, réfection des canalisations, rénovation du bâtiment communal.*

Diverses informations sont encore apportées sur les engagements hors bilan (1/association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français 2/ Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines 3/ Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux 4/ Association intercommunale pour l'épuration des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz).

2.2 Rapport de la commission financière et de l'organe de révision

Aucune question n'étant formulée, la parole est donnée à M. Jean-Bernard Bapst, président de la commission financière, qui procède à la lecture de son rapport et propose à l'assemblée d'approuver les comptes de fonctionnement et d'investissements 2018 tels que présentés et d'en donner décharge à la caissière. Le rapport de l'organe de contrôle n'est pas lu étant donné qu'il a été publié dans le bulletin d'information communal.

2.3 Approbation

Les comptes de fonctionnement et d'investissements 2018 sont soumis au vote de l'assemblée, **qui les adopte** (pour rappel, les membres du Conseil communal et la caissière n'ont pas droit de vote).

POUR	CONTRE	ABSTENTION
38	0	0

M. Frédéric Mauron tient d'ores et déjà à annoncer qu'à la vue de la bonne situation financière de la commune, le conseil communal étudie la possibilité d'une baisse d'impôts pour le budget 2020.

3. Nomination de l'organe de contrôle des comptes pour 2019-2021

La parole est donnée à M. Jean-Bernard Bapst, Président de la commission financière, qui explique que la Fiduciaire Fiducor SA a terminé ses deux mandats de 3 ans, soit le maximum autorisé par la loi, et qu'il est de la compétence de l'assemblée communale de désigner un nouvel organe de contrôle pour un mandat de 3 ans, sur proposition de la commission financière.

Après avoir pris connaissance des offres de 3 sociétés, proposition est faite de nommer la Société Revex SA, basée à Granges-Paccot, pour la période 2019 à 2021.

Aucune question n'étant formulée, la nomination de l'organe de contrôle des comptes pour 2019-2021 est soumise au vote de l'assemblée, **qui l'adopte.**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
45	0	0

4. Crédit d'étude pour la réfection de la route communale du Hobel et installation d'une conduite de distribution

La parole est donnée à M. Denis Grandgirard, conseiller communal responsable des routes, qui explique que la route communale du Hobel fait partie d'un projet de rénovation avec deux autres routes communales, à savoir les routes de La Faye et de Passafou. Ces trois routes sont principalement dévolues à l'agriculture, raison pour laquelle elles seront financées en partie par les Améliorations foncières AF.

La route communale du Hobel est dans un état déplorable et il n'existe pas d'écoulement pour les eaux claires. De plus, c'est le seul secteur qui n'est pas encore équipé en adduction d'eau potable. C'est pourquoi ce tronçon nécessite une rénovation au plus vite.

Aucune question n'étant formulée, le crédit d'étude de CHF 14'700.- pour la réfection de la route communale du Hobel et l'installation d'une conduite de distribution est soumis au vote de l'assemblée, **qui l'adopte.**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
45	0	0

5. Approbation du règlement communal relatif aux traitements dentaires

Depuis le 1^{er} août 2016, la législation sur la prophylaxie et les soins dentaires scolaires a été remplacée par la législation sur la médecine dentaire scolaire.

Par conséquent, la commune s'est vue dans l'obligation de mettre sur pied un nouveau règlement communal, abrogeant ainsi l'ancien règlement du 5 juin 2007.

Aucune modification majeure n'est intervenue au niveau des articles de ce règlement, ni dans le barème de réduction.

Le règlement ne sera pas lu, il a été inséré dans le bulletin communal ainsi que sur le site internet de la commune.

Aucune question n'étant formulée, le nouveau règlement communal relatif aux traitements dentaires scolaires est soumis à l'assemblée, **qui l'adopte.**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
45	0	0

6. Divers

Ligne de bus Chésopelloz-La Corbaz

Suite à la demande formulée lors d'une précédente assemblée, le Conseil communal a étudié différentes variantes de trajets. Toutes les options ci-dessous ont été testées au moyen d'un bus TPF.

V1 La Corbaz	V2 Pensier	V3 Portes-de-Fribourg
Correspondances de/vers Fribourg à Belfaux-Village	Correspondances de/vers Fribourg à Belfaux-Village	Correspondances de/vers Fribourg à Belfaux-Village
Correspondances de/vers Payerne/Yverdon à Belfaux CFF	Correspondances de/vers Payerne/Yverdon à Belfaux CFF	Correspondances de/vers Payerne/Yverdon à Belfaux CFF
	Risque sur la stabilité de l'horaire compte tenu du gabarit des routes	Risque sur la stabilité de l'horaire compte tenu du gabarit des routes
	Mauvaises correspondances à Pensier	Mauvaises correspondances à Pensier
	Pas d'accès direct à la gare de Pensier	Pas d'accès direct à la gare de Pensier
		Temps de parcours par ligne 1 vers centre-ville pas attractif (22' vs 33')

Après avoir testé les 3 variantes, les TPF ont clairement fait savoir que seule la ligne 1 pouvait être mise en place, les deux autres alternatives présentant trop d'inconvénients.

Il y a quelques années, la commune avait déjà émis le souhait qu'une ligne de bus soit mise en place. Seulement, étant donné que nous étions « demandeur », aucune subvention n'était accordée et de ce fait le projet avait été abandonné en raison des coûts.

Aujourd'hui, la ligne 1 coûterait CHF 300'000.-/an. Elle doit être reconnue par l'Office fédéral des transports. La commune participe déjà à un pot commun pour un montant de CHF 47'000.-/an, alors qu'elle ne bénéficie pas de transports publics. La mise en place de la ligne 1 engendrerait un coût supplémentaire de CHF 8'000.- de plus par an, ce qui est tout-à-fait acceptable.

V1 La Corbaz	V2 Pensier	V3 Portes-de-Fribourg
1 véhicule	1 véhicule	2 véhicules
37'336 km/an	51'064 km/an	71'968 km/an
Env. 300'000.- CHF/an	Env. 350'000.- CHF/an	Env. 500'000.- CHF/an
Reconnaissance TRV probable	Reconnaissance TRV possible	Reconnaissance TRV impossible

Le but, pour la commune et les TPF, c'est de pouvoir amener cette ligne de bus jusqu'à la gare de Pensier. Actuellement, les infrastructures ne le permettent pas, raison pour laquelle le dernier arrêt se fera à La Corbaz, place de l'ancienne école (ligne Chésopelloz-La Corbaz). Cet endroit sera aménagé de manière à permettre au bus TPF de tourner sur la place, de sorte à pouvoir revenir vers la gare de Belfaux. Cette ligne sera subventionnée par le canton et la confédération. Il est clair que le choix retenu actuellement n'est pas idéal pour l'ensemble de la population, mais c'est déjà un début et dans le futur, la commune espère pouvoir encore développer les transports publics sur d'autres secteurs.

M. Jean-Claude Barras (Lossy) dit que lors de la précédente assemblée communale, un crédit d'étude a été approuvé en vue de l'amélioration du sentier existant entre Cormagens et Pensier. Le réaménagement de ce chemin avoisinera les CHF 500'000.-. Étant donné qu'il n'y a pas de grande différence de prix entre la variante I et la variante II, il serait selon lui plus judicieux que la commune fasse le nécessaire pour que la ligne TPF puisse se faire jusqu'à la gare de Pensier, étant donné que la variante fait état d'une réalisation « possible ». Le passage du bus à cet endroit, plusieurs fois par jour, serait plus utile et plus sécurisant qu'un sentier et profiterait ainsi à un bon nombre de la population. Autant économiser l'investissement du sentier pour l'utiliser pour la mise en place de la ligne de bus.

M. le Syndic répond que le crédit d'étude voté lors de la précédente assemblée portait sur le réaménagement du sentier, à savoir la réalisation d'un trottoir et la pose d'un éclairage. La variante II pour une ligne de bus jusqu'à Pensier reste possible, mais à l'heure actuelle, les TPF ne sont pas favorables à cette mise en place, puisque la route n'est pas adaptée pour le passage des bus. Un test a été effectué avec un véhicule et le chauffeur a clairement dit qu'un passage régulier sur ce tronçon n'est pas possible, en raison du gabarit de la route. Un réaménagement de la route communale de Pensier permettrait ainsi de réévaluer la situation plus tard.

M. Jean-Claude Barras (Lossy) demande pourquoi la commune propose une variante si elle n'est pas réalisable !

M. le Syndic lui répond que la commune a voulu être totalement transparente sur les discussions qui ont eu lieu jusqu'à ce jour. Une ligne est réalisable jusqu'à Pensier, mais pas dans l'immédiat. Le réseau routier doit être adapté. Le but, pour la commune, est bien de développer les transports sur l'ensemble du territoire. Il faut bien commencer quelque part et il se trouve que la première ligne qui sera mise en service sur notre territoire ira uniquement jusqu'à La Corbaz, même si le Conseil communal conçoit bien que ce n'est pas satisfaisant pour l'ensemble de la population.

M. Aquila Curty (Lossy) constate que la ligne de bus va desservir uniquement les habitants du bas de Lossy.

M. le Syndic dit qu'effectivement, pour le moment le bus ne passera pas sur le haut de Lossy. Le passage d'un bus TPF n'est pas possible sur la montée de Lossy. Pour l'heure, les TPF sont d'accord d'installer une ligne jusqu'à l'ancienne école de La Corbaz et la commune a préféré accepter la proposition faite, plutôt que de ne rien avoir du tout. Encore une fois, c'est un début et le réseau se développera peut-être plus tard sur l'ensemble du territoire.

Mme Cornelia Zurkinden (Cormagens) demande pourquoi est-ce que ce n'est pas des petits bus qui assurent les transports, comme on peut le voir dans certains secteurs de la Ville de Fribourg.

M. le Syndic lui répond que cette question a déjà été abordée avec les TPF mais qu'ils n'ont pas de véhicules à mettre à disposition.

Mme Anne-Françoise Henchoz (Lossy) dit que cette problématique des transports publics préoccupe de nombreuses familles. La situation actuelle n'est pas satisfaisante pour les élèves, les personnes âgées, les handicapées et pour de nombreuses autres raisons encore. Un concept de transport global doit être mis en place par l'autorité communale.

Pour tenter de venir en aide à la commune, des habitants de Lossy ont décidé de participer à un concours organisé par la Banque cantonale, l'Etablissement cantonal d'assurances des bâtiments, les transports publics fribourgeois et le Groupe E, qui porte sur l'élaboration d'un concept de transports publics à Lossy et sur la location d'un minibus à Lossy. Elle souhaite dès lors ce soir, que l'assemblée communale charge le Conseil communal d'engager des réflexions sur une politique communale des transports. Un projet de motion a été élaboré en ce sens et elle souhaite le remettre au Conseil communal pour assurer maintenant son suivi. L'idée du concours est de demander un certain montant, en l'occurrence CHF 50'000.-, pour permettre de louer un minibus pendant deux ans et d'élaborer un concept de transports sur la commune. La demande a été déposée le 15 mai 2019 et aucune réponse n'a encore été donnée.

M. le Syndic dit qu'il comprend bien le souhait exprimé. Toutefois, il tient à préciser qu'un trajet a été effectué sur Lossy avec un bus en présence d'un représentant des TPF, du responsable du projet ainsi que du service des ponts et chaussées. Il a clairement été dit qu'en raison du gabarit de la route, la mise en place d'une ligne sur ce tronçon n'est tout simplement pas possible.

Mme Anne-Françoise Henchoz (Lossy) demande si le passage n'est pas possible non plus avec un minibus.

M. le Syndic lui répond que les TPF n'ont pas de minibus à mettre à disposition pour la commune. Aujourd'hui, la politique des TPF est de mettre en service des bus de 50 places. Ils disposent uniquement de deux ou trois véhicules de 18 places qui tournent toute l'année. Donc, dans l'immédiat ce n'est pas possible. C'est un élément qui mérite la réflexion de la part des TPF également et que la commune ne manquera pas de rappeler à l'occasion. L'acquisition d'un minibus serait bien entendu une alternative mais pour cela, il serait nécessaire de faire appel à un chauffeur par le biais d'une entreprise privée, ce qui engendrerait d'importants coûts.

Mme Anne-Françoise Henchoz (Lossy) dit qu'elle s'est renseignée auprès de Prosenectute qui dispose de 200 chauffeurs bénévoles. Ça pourrait être une alternative.

M. le Syndic lui demande de venir avec des propositions concrètes chiffrées, de manière à ce que le Conseil communal puisse étudier la chose et voir si une solution est envisageable.

Mme Anne-Françoise Henchoz (Lossy) lui répond qu'elle-même et d'autres habitants ont participé à ce concours et qu'il appartient maintenant au Conseil communal d'assurer le suivi et de se pencher sur cette étude.

M. le Syndic lui répond que le Conseil communal veut bien faire le nécessaire auprès du service des ponts et chaussées et des TPF pour discuter de certaines alternatives, mais il ne va pas analyser et mettre systématiquement sur pied toutes les demandes formulées par les habitants.

Si le souhait est d'avancer dans ce projet, alors il est nécessaire de présenter un projet concret chiffré au Conseil communal. Il propose de prendre rendez-vous avec le secrétariat afin de convenir d'un rendez-vous avec le Conseil communal. Il est évident que la situation actuelle n'est pas satisfaisante pour tout le monde, mais il faut aussi être conscient que si le bus peut dans un premier temps venir jusqu'à La Corbaz, c'est uniquement parce que les routes communales du Moulin et des Riaux ont été réaménagées et qu'elles ont désormais un gabarit suffisant pour le passage d'un bus TPF.

M. Grandgirard tient à préciser qu'il a déjà rencontré le groupe qui a participé à ce concours et déjà expliqué au Conseil communal les souhaits formulés par celui-ci. Dans l'immédiat, une rencontre n'est pas utile. Il est important maintenant d'attendre que cette nouvelle ligne soit mise en service pour voir le succès qu'elle rencontrera. Si les résultats sont concluants sur le bas de Lossy et de La Corbaz, alors la commune pourra faire le « forcing » pour étendre ensuite le réseau, mais actuellement le Conseil communal n'a pas vraiment de solution. Il faut déjà voir comment cette première ligne fonctionnera avant d'aller trop rapidement dans des démarches qui prennent beaucoup de temps et d'énergie.

M. Philippe Esseiva (Lossy) dit que la commune ne peut malheureusement pas satisfaire tout le monde. C'est un bon début et il faut attendre de voir les résultats, tout en étant conscient qu'il ne sera pas possible d'avoir un bus TPF qui passe dans chaque quartier.

M. Jacques Zuccone (Formangueires) demande si les horaires de la ligne sont déjà connus.

M. le Syndic lui répond qu'ils ont été calqués sur les horaires des élèves qui fréquentent l'école secondaire à Fribourg.

M. Jean-Bernard Bapst (Cormagens) demande comment le bus va pouvoir tourner à La Corbaz.

M. le Syndic répond que les TPF sont venus faire des mesures et effectuer des tests avec un bus. Le retour est possible ; la place gravelée communale devra subir quelques aménagements et sera goudronnée.

Mme Cornelia Zurkinden (Cormagens) souhaiterait savoir où sont prévus les arrêts.

M. le Syndic lui répond que deux arrêts sont prévus à Lossy. Le premier, approximativement après la fin du trottoir à la Route communale du Moulin en direction de Belfaux et le deuxième, vers la croisée Lossy/La Corbaz). Un troisième arrêt sera situé à La Corbaz, sur la place gravelée communale (ancienne école).

Parc éolien

M. Bernard Morel (Lossy) dit qu'il a pris connaissance sur le bulletin communal du projet de parc éolien sur Passafou.

M. le Syndic explique que depuis 2008, le canton de Fribourg finalise son projet de parcs éoliens qui a été validé dans son plan directeur cantonal, mis en consultation publique le 10 novembre 2017. Une rencontre doit encore être organisée entre tous les Conseils communaux concernés par ce projet de parc éolien sur les collines de la Sonnaz. Aujourd'hui, il faut essayer de se représenter une éolienne implantée sur Passafou, avec un mât d'une hauteur de 150 mètres et des pales de 50 mètres de long. Il est vrai que pour l'heure, le Conseil communal n'est pas favorable à l'implantation d'un tel parc sur son territoire, ce pour différentes raisons. Il faut savoir que le parc en question tient compte de 3 éoliennes situées sur le territoire de la commune de La Sonnaz (sur des terrains privés) et de 6 autres éoliennes situées sur les communes de Misery-Courtion et Courtepin. Il est clair que la commune ne veut pas non plus s'opposer à l'ensemble de ce projet si les autres communes concernées y sont favorables, d'autant plus qu'il semblerait que ces éoliennes rapporteront quelque chose financièrement aux communes ainsi qu'aux propriétaires de terrains. Ces différents éléments doivent encore être analysés. La réunion qui doit avoir lieu devra apporter davantage d'informations. Après quoi, il est possible que la commune procède à un sondage auprès de la population afin de connaître un peu la tendance. Si le sentiment des citoyens est plutôt favorable, alors le Conseil communal n'a aucune raison d'aller contre la décision de la population. Il est clair que tous les citoyens ne percevront pas le projet de la même manière, qu'ils soient situés ou pas à proximité du parc éolien.

M. Frédéric Mauron (Formangueires) demande s'il a déjà été fait référence aux différents accès pour accéder au parc éolien. De gros camions devront circuler par la commune si le projet se réalise.

M. le Syndic dit que des chemins d'accès devront être créés pour pouvoir accéder au chantier. C'est un des points négatifs qui a été relevé par le Conseil communal qui n'est pas contre les énergies renouvelables, mais contre les éoliennes.

M. Aquila Curty (Lossy) dit que l'esthétique n'est pas très grave, mais il demande si les effets négatifs sur la santé sont connus.

M. Grandgirard dit que sur internet il existe différents liens sur les éoliennes est qu'il est très intéressant de s'y attarder. On y parle effectivement de l'impact sur la santé. Chacun se fera sa propre opinion à ce sujet. Il faut bien réaliser qu'on ne parle pas de petites éoliennes mais bien de ce qui se fait de plus grand aujourd'hui, à savoir un élément qui avoisine les 2/3 de la Tour Eiffel. Toutes les pales sont faites avec des matériaux indestructibles.

Quand il faudra les démonter, qu'est-ce qu'on fera des déchets ? A l'heure actuelle, beaucoup de communes françaises regrettent d'avoir autorisé ces constructions, malgré l'aspect financier.

M. le Syndic précise également que les pales de ces éoliennes tournent très lentement. On parle d'ondes courtes qui ont une portée plus conséquente. Cette onde qui se transporte par le vent dans les maisons peut, à la longue, perturber le sommeil. C'est un problème très peu connu encore et on en parle très peu.

M. Jean-Claude Barras (Lossy) tient à préciser qu'il y a plein de liens sur internet qui véhiculent toutes sortes d'informations, bonnes ou mauvaises. Il ne faut pas oublier qu'il y a une politique 2050 de la Confédération, qui veut que la Suisse sorte du nucléaire. Il est nécessaire de trouver d'autres alternatives. Si on cumule l'ensemble des téléphones portables sur le canton de Fribourg, on trouvera certainement beaucoup plus de matières indestructibles que dans quelques pales. En plus, tous ces éléments finissent à la déchetterie sans que personne ne s'en étonne. Si on cherche des informations sur les panneaux solaires, on constatera aussi qu'il y a beaucoup d'éléments négatifs, tout comme pour le pétrole, le gaz, le bois. Si on veut sortir du nucléaire, il faut trouver d'autres moyens, comme les éoliennes. Il ne faut pas s'arrêter sur des idées reçues mais rester ouvert à de nouvelles solutions. Sinon il faut continuer à polluer la planète et ne plus rien dire ou faire.

M. le Syndic constate que les avis sont bien différents et que chacun décidera en fonction de sa conscience.

Loi sur l'aménagement du territoire

M. Victor Zuconne (Formangueries) aimerait savoir quelles sont les incidences pour la commune suite à la révision de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire LAT et l'approbation du plan directeur cantonal, notamment en ce qui concerne la diminution des zones à bâtir.

M. le Syndic lui répond que certaines zones à bâtir pourraient être sorties du plan directeur communal. C'est déjà le cas actuellement, puisque suite à une modification souhaitée de notre PAL, le canton en a profité pour faire appliquer les nouvelles exigences et a donc décidé de ne plus autoriser certaines zones à bâtir figurant au plan directeur de la commune. Le Conseil communal va bien entendu faire appel de cette décision. Un élément primordial pour maintenir une zone à bâtir est la proximité de transports publics, ce qui n'est pas le cas actuellement pour certaines parcelles. Il se trouve également que toutes les zones d'activités du canton de Fribourg vont être répertoriées et regroupées, le but étant de voir s'il existe un réel intérêt de maintenir une parcelle en zone d'activité. La commune aura certainement très peu de marge de manœuvres pour contester les décisions du canton.

M. Philippe Esseiva (Lossy) tient à préciser qu'il ne faut pas confondre déclassement et dézonage, ce sont deux choses bien différentes. Pour un dézonage il n'y pas d'indemnisations pour les propriétaires, même si la procédure prend du temps. La conséquence de la LAT, c'est que le pouvoir décisionnel de la commune s'est considérablement restreint.

Le recours de la commune a peu de chance d'aboutir. Le plan directeur, c'est en fait un axe Nord-Sud, l'autoroute, le train, les hôpitaux régionaux, les transports publics. Au niveau cantonal, la commune de La Sonnaz n'est pas intéressante du tout. Aujourd'hui, il y a de gros intérêts économiques en jeu et il est peu probable que le canton revienne sur sa décision malheureusement.

Election complémentaire au Conseil communal

M. le Syndic rappelle que suite à la démission de Mme Brigitte Python, pour des raisons de santé, une élection complémentaire aura lieu le 30 juin 2019. Deux listes électorales ont été déposées dans le délai imparti. Les bulletins de vote parviendront aux citoyens ces prochains jours.

Plus aucune question n'étant formulée, M. le Syndic tient à remercier toutes les personnes qui oeuvrent pour la commune durant l'année et souhaite d'ores et déjà à l'assemblée communale une belle période estivale et invite les personnes présentes à prendre part au verre de l'amitié offert par la commune.

Le Syndic :

Christian Clément

La Secrétaire :

Monique Zurkinden